

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884, Art. L.2121-12 et L.2121-17 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune
de Brétigny-sur-Orge se réunira,

le Mardi 7 mai 2019

à 20 H 30

à la salle « Maison Neuve »
(accès par le parking Norauto-Auchan)

OBJET DE LA REUNION

- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Approbation du dispositif appel à projets : « Fonds Publics et Territoires » pour les années 2018, 2019 et 2020
- Aide à la Fondation du Patrimoine : Cathédrale Notre-Dame de Paris

Questions orales

Question diverses

Fait à Brétigny-sur-Orge,
Le 30 avril 2019

Le Maire

Nicolas MÉARY